

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN LESTRA**

Séance du 24 Juin 2021

**Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Culturel Polyvalent, sous la présidence de Monsieur Yves GRANDRIEUX, Maire.

Date de la convocation: 17/06/2021

Présents : GRANDRIEUX Yves, CROZIER Daniel, CHAVAND Gilbert, SAMOUILLE Elisabeth, VINCENT Tanguy, SOUVETON Patricia, BRUYERE Roland, TARDY Marie-Laure, NOTIN Vital, COTTANCIN Annie, GEAY Clément, MIRANDON Frédérique, BERTHET Thibaut, RAMBAUD Christian, GOLFIER Sandrine, CROZIER Daniel, VINCENT Tanguy

Secrétaire de Séance : SOUVETON Patricia

**REVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LESTRA SUITE AU VERSEMENT D'UN FONDS D'AIDE AUX PETITES ENTREPRISES (2ième confinement novembre 2020)
APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 16/06/2021**

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L.5214-16, L.5214-23-1 et L.5216-5,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment le V 1°bis de l'article 1609 nonies C

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 16 juin 2021, tel rapporté en annexe,

Considérant que suite au deuxième confinement de novembre 2020, CCFE a décidé de remettre en place un fonds d'aide exceptionnel afin de soutenir les petites entreprises du territoire avec points de vente, fortement impactées par les conséquences de l'épidémie de COVID 19.

Cette aide, prenant la forme d'une subvention forfaitaire de 1000 € par demandeur est financée à hauteur de 800 € par CCFE et 200 € par la commune d'implantation du commerce.

Notre commune a donné un accord de principe à la communauté de Communes de Forez-Est pour participer et accepter les modalités d'intervention à savoir :

- Instruction des dossiers des entreprises déposés sur la plateforme en ligne sur le site Internet de Forez-Est du 01/01/2021 au 31/01/2021 par Forez-Est
- Versement par Forez-Est du montant global de la subvention forfaitaire de 1000€ à chaque entreprise dont le dossier a été accepté et envoi d'une notification par Forez-Est de l'aide à l'entreprise
- Révision des attributions de compensations à clôture de l'opération permettant la récupération des contributions des communes en fonction du nombre de dossiers réglés.

Sur notre commune 4 dossiers ont été acceptés pour un montant total de 4 000€ soit 800€ à la charge de la commune.

Considérant que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des 2/3, et des Conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant que les conseils municipaux des Communes membres ont 3 mois pour adopter le rapport de la CLECT (majorité simple),

PROPOSITION

Il est proposé à l'assemblée délibérante de :

- **ADOPTER** le rapport en date du 16 juin 2021 de la CLECT de la Communauté de Communes de Forez-Est portant validation :
 - du mécanisme de répartition pour la révision libre de l'attribution de compensation de 2021 de notre commune
 - De la fixation de l'attribution de compensation de 2021 de la commune
 - **DONNER** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
-

AVIS POUR SOCIETE BIONATIS

La Société BIONATIS a formulé une demande d'enregistrement en vue de l'exploitation d'une usine de fabrication de pains biologiques précuits, surgelés ou cuits située sur le territoire de la commune de Haute-Rivoire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit donner un avis sur cette exploitation.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable à cette demande.**

Divers :

Aménagement du terrain derrière le bar-restaurant :

Dans le cadre du Plan de Relance, le dossier de demande de subvention a été accepté par la Région AURA pour un montant de 50% des travaux envisagés.

Dans l'îlot central végétalisé, la pose d'un luminaire semble essentielle. La proposition du SIEL pour la pose d'un mât ne paraît pas la meilleure solution.

Nous reprendrons contact avec le SIEL pour une autre proposition.

Travaux Ancienne Mairie-Maison Charbonnier :

Malgré des aléas, les travaux continuent en sachant qu'il y aura sans doute 2 mois de retard pour la réception des travaux. La toiture a été revue (changement de chevrons, voliges et tuiles). Les fenêtres sont posées. Le mur en pierres intérieur a été sablé avant d'être jointoyé.

Suite au dépôt d'un dossier auprès du Département au titre de l'enveloppe territorialisée en fin d'année 2021, le Département nous octroie une subvention de 83 726€ pour la partie concernant la salle associative.

Voirie :

Une subvention de 26 110€ nous a été accordée par le Département pour un montant de travaux de 43 697€. Les travaux se feront en juillet (une partie du Chemin de Perdrigone et Chemin du Ruisseau)

Parallèlement, sur le budget assainissement, la réfection de l'accès à la station d'épuration sera réalisée par la même entreprise EUROVIA.

Eglise :

Les portes et les fenêtres de la sacristie seront repeintes par l'entreprise Patrice GRANGE de Haute-Rivoire.

Restaurant Scolaire :

En prévision des travaux dans la cuisine du restaurant scolaire, il est demandé aux élus disponibles d'être présents mercredi 7 juillet pour vider le local.

L'entreprise MAURY interviendra pour le déplacement du compteur.

Une couche de peinture sera mise par les employés communaux avant la pose du nouveau mobilier par l'entreprise CREATION HALLOISES.

Local pour stockage des cartons :

Il est en construction. Dès son achèvement, un courrier sera adressé à tous les artisans et commerçants du village qui souhaitent en bénéficier pour déposer leurs cartons pliés et attachés. Une participation de 15€ par an leur sera demandée après acceptation et une clé leur sera remise.

Ce sont les employés communaux qui se chargeront de les emmener à la déchetterie.

BIBLIOTHEQUE :

Des modifications dans la convention vont être apportées.

SAGE :

Clément MIDROIT, technicien au SAGE, est venu présenter le bilan des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine collectif de la Commune.

La prochaine réunion aura lieu le JEUDI 15 JUILLET 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.